



## Des horodateurs nouvelle génération sur les deux parkings du marché du Canal couvert

---

*De nouveaux horodateurs avec saisie de la plaque d'immatriculation seront en service à partir du mardi 14 janvier 2020 sur les deux parkings du marché du Canal couvert. Ce changement amène un avantage non négligeable : la durée de la gratuité lors des jours de marché passe à 1h30 au lieu de 1h avec l'ancien système.*

La Ville de Mulhouse remplace actuellement les horodateurs des deux parkings du marché du Canal couvert par la nouvelle génération d'horodateurs, identique à ceux du centre-ville.

L'arrivée de ces appareils amènera plusieurs nouveautés dans les habitudes des utilisateurs :

- l'automobiliste devra saisir son numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur. Cela s'inscrit dans le processus de dématérialisation du paiement et du contrôle du stationnement,
- avec la saisie de la plaque, le ticket n'est plus utile, son impression est facultative, inutile de retourner à la voiture pour apposer le ticket.

Durant le temps des travaux d'installation des nouveaux horodateurs, soit jusqu'au lundi 13 janvier inclus, les automobilistes n'auront pas à s'acquitter du droit de stationnement sur les deux parkings du marché du Canal couvert.

**Contact presse :**

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46